

**COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de novembre à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Francine LOUET, Adjoints, Mme Chantal GLE, M. Maurice ROBIDOU, Mme Françoise MOUCHEL, Mme Chantal JOLY, M. Dominique FOURRIER, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Guy VIDELOUP

Date d'envoi de la convocation : 16 novembre 2023

Absente excusée : Mme Delphine COLUSSI (a donné pouvoir de vote à M. LECOINTRE AUGAGNEUR), M. Yves BIGOT (a donné pouvoir de vote à Mme MOUCHEL)

Absent : M. Daniel BONHOMME

DELIBERATION 93/2023 – LOCATIONS : REVISION DES LOYERS

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13

Conformément à la clause de révision des loyers prévue dans chaque contrat de location, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les loyers des logements communaux, en fonction de l'évolution de l'Indice de Référence des Loyers (IRL)
En fonction de ces dispositions, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les montants mensuels des loyers comme suit et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

ADRESSE	NOM du LOCATAIRE	DATE D'ENTRÉE	REVISION DU LOYER	MONTANT DU LOYER	PROCHAINE DATE DE RÉVISION
9B, rue de la Mairie	BROECKHOVE Cyril	14/11/2022	424.34 € x irl 2 ^{ème} trimestre 2024/140.59	424.34 €	14 novembre 2024 (IRL 2 ^{ème} trimestre)
9A, rue de la Mairie	CHEVALIER Florian	01/03/2023	450€ x 141.03/136.27	465.72 €	1 ^{er} mars 2024 (IRL 3 ^{ème} trimestre)
2 bis A, rue de la Boussaquière	ROUAULT Monique	01/04/2013	295.04 x irl 4 ^{ème} trimestre 2023/137.26	295.04 €	1 ^{er} Avril 2024 (IRL 4 ^{ème} trimestre)
3, rue du Chemin Creux	GINGAST Carole	01/12/2023	438.81 x irl 3 ^{ème} trimestre 2024/141.03	438.81 €	1 ^{er} décembre 2024 (IRL 3 ^{ème} trimestre)
5, rue du Chemin Creux	PANVERT Roland et KOROMANGA Laëtitia	01/04/2022	724.49 € x irl 4 ^{ème} trimestre 2023/137.26	724.49 €	1 ^{er} avril 2024 (IRL 4 ^{ème} trimestre)
2 bis A, rue de la Boussaquière	BOURROUX philippe	01/06/2021	265.15 € x irl 1 ^{er} trimestre 2024/138.61	265.15 €	1 ^{er} juin 2024 (IRL 1 ^{er} trimestre)
Maison de Santé Cellule 2	Dr Isabelle BOUCHAREINE	01/05/2015 (Bail de 6 ans)	257.67 x irl 4 ^{ème} trimestre 2023/126.66	274.33 €	1 ^{er} mai 2024 (IRL des activités tertiaires 4 ^{ème} trimestre)
Maison de Santé Cellule 1	Dr Pascal PINTIAUX	01/11/2014 (Bail de 6 ans)	285.31 x irl 2 ^{ème} trimestre 2024/130.64	285.31 €	1 ^{er} novembre 2024 (IRL des activités tertiaires 2 ^{ème} trimestre)
Maison de Santé Cellule 4	Infirmiers Vincent HARDY Brendan GAUTIER	01/09/2021	279.52 x irl 1 ^{er} trimestre 2024/128.59	279.52 €	1 ^{er} septembre 2024 (IRL des activités tertiaires 1 ^{er} trimestre)

Monsieur Le Maire fait part du départ de Monsieur et Madame L'HOMME qui occupaient le logement sis 3 rue du chemin creux, qui est remplacé par Mme Carole GINGAST à compter du 1^{er} décembre 2023.

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification le 6 décembre 2023
et transmission en Préfecture, le 6 décembre 2023
Affaire inscrite à l'ordre du jour.
Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 22 novembre 2023

Le Maire
Jean-François GOBICHON

Le Secrétaire de Séance
Guy VIDELOUP



Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh